

JANVIER 2017

**BULLETIN
MUNICIPAL**



LAVIGNAC NOTRE COMMUNE



**BONNE ANNEE
2017**



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, messieurs, chers amis.

L'année 2016 n'a pas apporté les espoirs attendus par nos compatriotes, que ce soit sur le plan sécuritaire, économique ou sociétal. Deux attentats ignobles ont bouleversé le pays. En effet, le Père Jacques Hamel, prêtre auxiliaire de la paroisse Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime) a été assassiné dans son église et un camion lancé dans la foule a tué 85 personnes dont 10 enfants et 331 autres blessés au soir du 14 juillet à Nice.

Sur le plan économique, les promesses annoncées n'ont pas convaincu, la reprise n'est pas significative, trop d'incertitudes. Le monde de l'élevage souffre, victime des conditions climatiques défavorables à répétition, la surproduction, la concurrence, l'embargo, la grippe aviaire et, notamment les campagnes médiatiques défavorables, sont de nature à affaiblir la profession. Les autres activités économiques ne sont pas mieux loties. La croissance peine à se relever, il y a trop d'emplois précaires, l'avenir est incertain.

L'année 2017 sera une année d'élections importantes. Les présidentielles le 23 avril et le 7 mai puis, les 11 et 18 juin, les législatives, Ces deux élections revêtent une importance capitale pour l'avenir du pays. Ceux qui seront en charge des affaires devront donner l'impulsion pour que la France maintienne son rang de puissance économique incontestable dans les années à venir.

Comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer lors des différentes manifestations, notre commune connaît un dynamisme très perceptible, notamment sur le plan démographique et l'investissement. Je crois fermement au développement de nos zones rurales. De surcroît, l'arrivée de jeunes ménages est de nature à revitaliser notre territoire, elle permet le maintien de services de proximité et principalement les écoles élémentaires, mais aussi de ne pas laisser mourir nos communes.

De nouvelles familles se sont installées sur la commune. Je leur souhaite la bienvenue et une excellente intégration. Ce bulletin vous offre l'éventail des principales activités qui se sont déroulées en 2016. Notre objectif est d'aller à l'essentiel, de réaliser ce qui est utile pour la commune. Je remercie le conseil municipal pour sa très bonne collaboration et son engagement objectif pour l'avenir de la commune.

Merci pour votre accueil, tous mes vœux pour 2017 et bonne lecture.

Gérard CHAMINADE

VOEUX DE LA MUNICIPALITE 2017



La population était réunie à la salle des fêtes pour les vœux du Maire. Gérard Chaminaide est revenu sur les événements de l'année écoulée, en particulier les fusions territoriales et la révision générale du PLUi avec les contraintes de la loi Alur. La volonté exprimée est de maintenir la commune attractive et cela porte ses fruits. La population de Lavignac a augmenté d'environ 17 %, elle atteint 179 habitants permanents et 16 résidents secondaires. Au bilan des réalisations, on note : l'enfouissement des réseaux au village du Puydenus, des travaux de canalisations des eaux pluviales à

la Roussille et aux 4 routes ; le renforcement d'un accotement et la mise en place de panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h aux Bordes. Le Maire a évoqué les projets 2017, notamment la réalisation d'un réseau de collecte des eaux usées aux Bordes et à L'Age avec la construction d'une station d'épuration, le renforcement de la route qui traverse Les Bordes et la réhabilitation du logement communal pour en faire deux appartements. La municipalité remercie ses partenaires financiers, le Conseil départemental et l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour ses subventions importantes. **« Dressé sur sa pierre, Lavignac ne s'écroulera pas ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a évolué depuis l'année dernière. Monsieur Guy BARRET a démissionné, ainsi le nouveau conseil est composé selon le tableau ci-dessous.

Gérard	CHAMINADE	MAIRE
Rachel	BOISSOU	1er Adjointe
Bernadette	LACOURARIE	2 ème Adjointe
Gérard	BORDE	Conseiller
Sylvie	ROUGERIE	Conseillère
Yves	DESBORDES	Conseiller
Liudmila	LEBEDEL	Conseillère
Anne Marie	CAMPION	Conseillère

LE SECRETARIAT

Les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public ont changé et sont les suivants:

Lundi: de **13 h 30** à **17 h 00**

Mercredi: de **9 h 00** à **12 h 00**

Jeudi : de **13 h 30** à **17 h 00**

Madame Laure RAYNAUD est à votre disposition pour toutes les démarches ou informations dont vous avez besoin et relevant de sa compétence.



Madame laure Raynaud a été muté de la Mairie de Saint Maurice les Brousses à la mairie de Saint CYR.

Compte tenu de son nouvel emploi à la mairie de Saint Cyr, nous avons été contraint de revoir nos heures d'ouverture à la mairie de Lavignac.

RENFORCEMENT VOIE COMMUNALE N°204 AUX BORDES



Nos voies communales, sur certains tronçons, ont fait l'objet de travaux d'enfouissement des réseaux d'eau, d'électricité ou de téléphone. Ces travaux ont eu pour conséquence de déstabiliser les accotements et, lorsque des poids lourds ou des attelages agricoles circulent sur ceux-ci ils créent des ornières. Aussi, il est indispensable, parfois, de renforcer les accotements pour qu'ils redeviennent stables.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PASQUIER de Saint Hilaire Bonneval.

Coût des travaux: 2 343.00 € HT .

Subvention du département de 50% soit 1 171.00 €.

BUSAGE D'UN FOSSE SUR LA VOIE N°05 A LA ROUSSILLE

Au village de la Roussille un fossé a été busé afin de canaliser l'eau de ruissellement dans de bonnes conditions. Approfondir davantage le fossé aurait eu pour conséquence de fragiliser le mur de soutien bordant la route.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent sur Gorre.

Coût des travaux: 3 199.00€ HT.

Subvention du département.

50% soit 1 599.50 € .



AVALOIR ET CANIVEAU AUX QUATRE ROUTES



Des travaux complémentaires et nécessaires ont été effectués en 2016 afin de modifier l'avaloir et en prévision d'un éventuel débordement .

Les travaux ont été effectués par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent sur Gorre.

Coût des travaux: 3 299.00€ HT.

Subvention du département.

50% soit 1 649.50 € .



ASSAINISSEMENT LES BORDES ET L'AGE

Les travaux de construction du réseau de collecte des eaux usées des villages des Bordes et de l'Age ont débuté le 17 janvier 2017.

Ces travaux devraient durer environ trois mois et se terminer par un contrôle de conformité qui sera effectué par un organisme agréé. Enfin, une réception des travaux aura lieu et, si aucune reprise n'est nécessaire, le réseau pourra être mis en service.

Un courrier de la commune de Lavignac sera adressé aux propriétaires d'immeubles concernés pour leur indiquer les modalités de branchement lorsque le réseau sera mis en service.

A compter de la date mentionnée dans ce courrier, chaque propriétaire d'immeuble disposera d'un délai maximum de deux ans pour se raccorder obligatoirement au réseau d'assainissement collectif, conformément à l'article L. 1331 - 1 du Code de Santé Publique.

En conséquence, dès la mise en service du réseau les branchements individuels seront possibles.

S'agissant des propriétaires disposant d'un assainissement autonome neuf, dont la mise en service ne dépasse pas dix ans, un arrêté du Maire leur accordera une dérogation à l'obligation de se raccorder dans le délai maximal de deux ans. Ainsi, ceux-ci bénéficieront d'une dérogation au délai maximal de deux ans et auront l'obligation de se raccorder dans la onzième année, au plus-tard.

Toutefois, si les propriétaires concernés par une dérogation estiment utile de se raccorder avant la onzième année, ils pourront le faire.

Conformément à l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, une participation sera demandée à chaque propriétaire d'immeuble d'habitation existante, lorsque son branchement sera effectué et, **seulement à partir de ce moment là.** Cette participation a été fixée à **600 €**, par délibération du conseil municipal de la commune, en date du 14 octobre 2016, pour couvrir, forfaitairement, une partie des frais de mise en œuvre des raccordements (conduite, boîte de branchement, terrassement), conformément à l'article L 1331-7 du code de santé publique.

FINANCEMENT DU PROJET

COUT DU PROJET HT	350 660.94 €
SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE 40 %:	147 629.00 €
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 35%:	122 731.32 €
AUTOFINANCEMENT:	11 322.59 €
EMPRUNT CAISSE DES DEPOT 0.98% FIXE SUR 15 ANS:	70 000.00 €
EMPRUNT CREDIT AGRICOLE A 0.60% AVANCE TVA 2 ANS :	67 600.00 € *
TOTAL TTC DE L'OPERATION:	419 282.91 €
COUT FINAL DE L'OPERATION (coût total - la FCTVA) :	351 682.29 €

* Le montant de l'emprunt TVA correspond au remboursement de la TVA par l'Etat (FCTVA) soit 16,404 % du montant total TTC, hors achat du terrain qui n'est pas soumis à TVA.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS AU PYUDENUS



Après 4 mois de travaux, la réception a eu lieu en présence de Gérard Chaminade maire de la commune, de Georges Dargentolle président du SEHV, de Rachel Boissou 1er adjoint, Alexandre Garnier chargé d'affaire SEHV et de Guillaume Leroux conducteur de travaux de l'entreprise Contamine de Saint-Junien qui a effectué les travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Energies Haute-Vienne. 920 mètres de câbles basse tension ont disparu et autant de réseau de télécommunication. Pour rééquilibrer le réseau et améliorer la fourniture électrique distribuée sur 18 foyers, deux nouveaux

postes de transformation ont été implantés. Sept nouveaux lampadaires renforcent l'éclairage public dont la consommation a été divisée par deux.

Le coût total des travaux est d'environ 177 800 HT, financé à 92 % par le SEHV. Les prochains travaux, envisagés à l'horizon 2018, concerneront les villages de la Roussille, les Prades et le Bost.

Les travaux relatifs à l'éclairage public ont été financés par la commune pour un montant de 13 972.82 € HT.

La commune a pu obtenir une subvention de 50% du département soit 6 986.41 €



REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL



En séance du 9 décembre 2016, le conseil municipal a décidé de réhabiliter le logement communal qui jouxte la mairie.

Le projet consiste à transformer le logement actuel en deux petits logements. Un au rez-de-chaussée d'environ 42 m² et l'autre à l'étage de 45 m².

Il s'agit d'une opération lourde nécessitant une mise aux normes générales de sécurité des locaux avec intervention de plusieurs corps d'état: gros œuvre, plâtrerie, menuiseries, revêtements muraux et de sols, plomberie, chauffage, ventilation, sanitaires et électricité.

Les travaux envisagés ne concernent pas la toiture qui est encore en bon état.

A ce stade de l'étude, faite par l'ATEC, le montant des travaux est estimé à 161 000 €.

ACCOTEMENTS DES VOIES COMMUNALES



Le syndicat intercommunal du bas limousin, dont la commune était membre, a été dissous fin décembre 2016. Il avait pour mission d'entretenir les accotements des voies communales des communes membres. Le coût annuel de la prestation du syndicat était de 7500€ pour 2016. Par ailleurs, le montant de cette prestation n'étant pas soumis à taxe sur la valeur ajoutée, nous ne pouvions pas récupérer de TVA dans le cadre du FCTVA.

Un marché a été passé avec l'entreprise E.T.A. BELAIR Eric de PAGEAS pour effectuer la même mission. Le coût de sa prestation sera de 2860 € HT pour l'année 2017 .

Cette opération permet à la commune de réaliser une économie substantielle d'environ 4500 €. Cette somme économisée pourra utilement être consacrée à l'entretien des routes, notamment pour effectuer du point à temps ou du curage de fossés.

TRAVAUX AU CIMETIERE

Le cimetière de la commune est clôturé sur son côté Nord par une haie de cyprès qui nécessite d'être taillée annuellement voir plus. Pour ce faire, les ouvriers sont contraints d'escalader les caveaux qui longent la haie et cela n'est pas acceptable. Aussi, le conseil municipal a décidé de supprimer la haie et de construire un mur en lieu et place. Une partie du mur disposera d'une ouverture possible si une extension du cimetière devenait nécessaire.

Une extension du cimetière nécessite l'approbation de la préfecture qui diligente une enquête publique et l'intervention de l'agence régionale de santé (ARS) pour effectuer des études du terrain par un hydrologue, aux frais de la commune.

Le conseil municipal estime, que compte tenu de la place encore disponible dans le cimetière, il n'est pas opportun de l'agrandir. Le conseil a également décidé de construire un caveau provisoire et un ossuaire. En effet, la construction d'un caveau provisoire permettra éventuellement à une famille de pouvoir disposer de celui-ci en attendant l'acquisition d'une concession. Il pourra être mis à disposition pendant six mois.

Par ailleurs, l'existence d'un ossuaire est indispensable pour recevoir les restes humains, dans la perspective de la récupération de tombes abandonnées dans la partie ancienne du cimetière, par la commune.

Cette opération de récupération d'emplacements de tombes nécessite l'application d'une procédure longue et contraignante.



ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

En application de l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales, la responsabilité du service incendie relève des pouvoirs de police des Maires et les dépenses afférentes à ce service, notamment l'entretien des prises d'incendie ne doivent pas être imputées dans la comptabilité du syndicat de l'eau potable, Vienne-Briance-Gorre. Les poteaux et bouches d'incendie font partie intégrante du patrimoine communal.



Aussi, dans un souci de bonne conservation des équipements de lutte contre l'incendie, le conseil municipal a décidé de passer une convention avec la SAUR afin que celle-ci vérifie et entretienne les poteaux de la commune. La commune dispose de cinq poteaux incendie répartis sur la commune et une bouche derrière la mairie.

REPAS COMMUNAL 2016



Chaque année, la municipalité de Lavignac invite ses aînés à un repas de fin d'année. C'est l'occasion pour des personnes âgées, parfois isolées ou sortant peu, de retrouver des connaissances et de partager un moment convivial. Cinquante deux habitants ont répondu présent et se sont régalés autour d'un succulent repas préparé par René Maury, à la salle des fêtes. Il leur a concocté un menu automnal à partir de produits du terroir dont, en plat de résistance, un délicieux civet de cul-noir de Saint-Yrieix.

Le maire, Gérard Chaminade, a souhaité un prompt rétablissement à ceux, qui fatigués ou malades n'ont pu se déplacer. Il a plaisir de voir plus de gens, des visages familiers, des aînés venus en famille, comme le doyen Mr. Mallebay (94 ans), pour savourer ce bon moment de convivialité très apprécié par tous.

Ce repas communal est un excellent moment de partage entre les anciens et les plus jeunes. Alors vous êtes attendu pour le prochain repas. Merci à René Maury pour son excellent menu.



NOEL DES ENFANTS 2016



La municipalité de Lavignac a invité les 29 enfants de moins de 13 ans à participer au traditionnel goûter de Noël, à la salle polyvalente. Ce moment de joie est apprécié des enfants qui sont heureux de se retrouver pour s'amuser. L'arrivée du Père Noël, avec sa brouette bien garnie, demeure toujours aussi magique pour les tout-petits. Il a procédé à la distribution des cadeaux, jeux d'éveil, de société ou de construction, dînette et camions qui ont ravi les enfants. Après ce moment plein d'émotions, les enfants ont partagé le goûter avec chocolat chaud, biscuits, clémentines et friandises. Merci au GAEC LEBEDEL pour la fourniture du lait frais comme chaque année.



ACCA LAVIGNAC 2016

Le traditionnel repas organisé par l'ACCA de Lavignac a attiré près de 150 convives, venus de tous les horizons pour l'ambiance et les saveurs. Comme à l'accoutumée, les bénévoles étaient derrière les fourneaux, le pâté et le civet de chevreuil sont toujours bien appréciés. La saison de chasse est clôturée, l'ACCA dénombre 20 chasseurs dont une nouvelle chasseuse. Le plan de chasse est réalisé soit 4 chevreuils et 17 lièvres ont été prélevés, sans oublier les nuisibles, 12 renards ont été éliminés en battue. « La saison s'est bien passée, j'ai une très bonne équipe et l'ambiance est formidable », dit Philippe Rougerie, président de l'ACCA.



Les chasseurs de Lavignac se sont réunis en assemblée générale à la salle de réunion de la mairie. Le président, a fait le bilan de la saison écoulée. L'effectif reste stable avec 20 chasseurs et le plan de chasse a été réalisé : 4 chevreuils avec une belle noire attribués. La régulation des nuisibles a permis d'éliminer 14 renards. L'ACCA a lâché 180 faisans et 50 perdreaux et a créé une garenne à lapins avec 5 trio de reproducteurs lâchés. On note une bonne participation au repas de chasse qui sera reconduit le 4 mars 2017. Par contre, l'ACCA de Lavignac envisage de chasser 1 lièvre par saison. L'élection du tiers sortant, les membres sélectionnés ont été reconduits dans leur activité.



CEREMONIE DU 8 MAI 2016



Le 8 mai a été adopté comme le jour de commémoration de la capitulation de l'Allemagne lors de la Seconde guerre mondiale. Le conflit se poursuivant encore pendant quatre mois dans le Pacifique, entre le Japon et les Etats-Unis. Les habitants de Lavignac n'ont pas manqué de célébrer cet anniversaire en présence des porte-drapeaux que nous remercions. La gerbe a été déposée par le Maire accompagné de Liudmila LEBEDEL.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2016



Cette année c'est Pierre ROUGERIE et son petit fils Mathis qui ont déposé la gerbe au monument aux morts de la commune avec le Maire Gérard Chaminade. Ainsi le devoir de mémoire est perpétué entre générations.



Merci aux porte-drapeaux et aux habitants de la commune dont leur présence honore les anciens morts pour la France.

Au moment ou nous écrivions ces lignes nous apprenions le décès de René LAMBERTY, âgé de 85 ans, ancien Maire de Flavignac, mais également porte drapeau du comité FNACA (Flavignac-les Cars-Lavignac).

Le 11 novembre 2016 à Lavignac il a participé en temps que porte-drapeau à sa dernière cérémonie.

Honneur à lui.

(à gauche sur la photo)

CHASSE AUX OEUFS AU PARC



Monts de Châlus

La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques s'est déroulée pour la première fois sur la commune de Lavignac.

Une quarantaine d'enfants de 2 à 10 ans se sont rendus à Lavignac pour participer à cet événement très attendu des petits et grands. Ils ont été accueillis par le maire Gérard Chaminade, qui leur a présenté sa commune. Ensuite, ils se sont élancés dans le parc, généreuse-

ment mis à disposition par les propriétaires, monsieur et madame de VAUMAS.

350 œufs ont été dispersés, mais aussi 2 pièces d'or donnant droit à une poule en chocolat. Les yeux rivés vers les sols, les enfants étaient en quête de ce précieux trésor. Au final, les poules ont été remportées par Nathan de l'école maternelle de Châlus et Marion de l'école de Pageas.



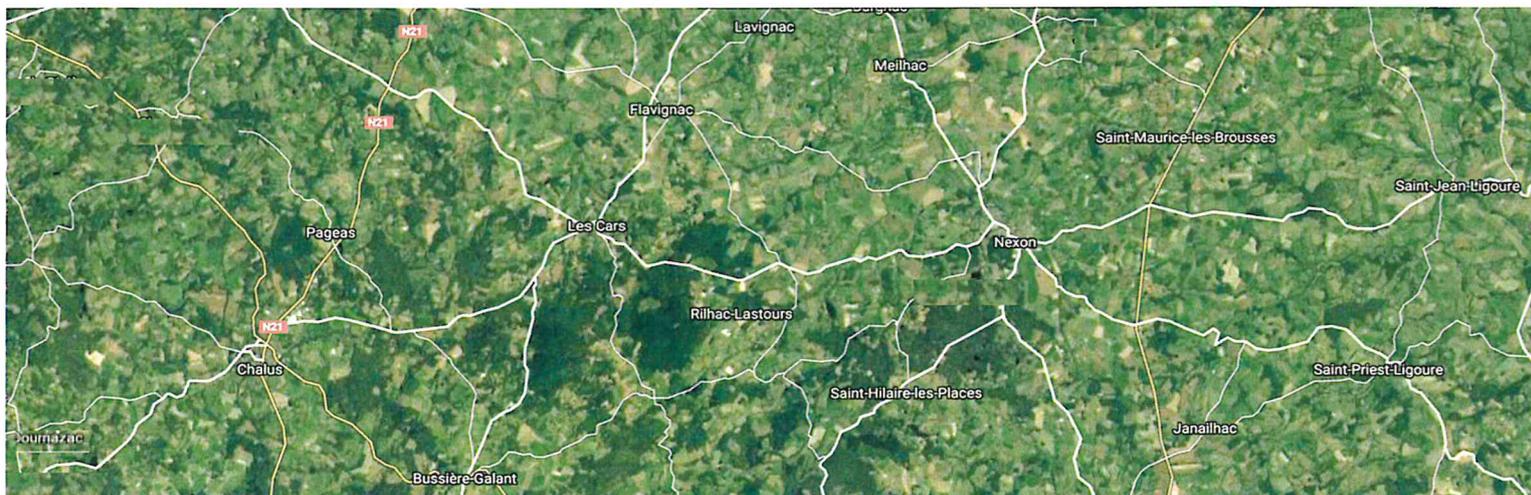
En plus, un quiz leur a été fourni afin de découvrir ce magnifique commune de 603 ha qui compte environ 160 habitants. Après vérification des réponses et tirage au sort, les lapins en chocolat ont été gagnés par Elioth, Manon et Maelys.

À l'issue, les enfants se sont retrouvés à la salle polyvalente pour partager un bon goûter offert par la municipalité. Cette manifestation a été organisée par l'office intercommunal de tourisme des Monts de Châlus, en partenariat la municipalité de Lavignac.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE NEXON ET MONTS DE CHALUS

La nouvelle communauté de communes du pays de Nexon et des Monts de Châlus, dont la commune de Lavignac est membre, a été officiellement créée le 1^{er} janvier 2017.

- Président:** DELAUTRETTE Stéphane. Maire de les Cars.
1er vice-président : DELOMENIE Bernard, Maire de Saint-Priest-Ligoure.
2e vice-président : DEXET Emanuel, Maire de Bussière-Galant.
3e vice-président: GERVILLE REACHE Maire de Nexon.
4e vice-président: PASSERIEUX Alain Adjoint à Flavignac.
5e vice-président, MASSY Jean-Marie, Maire de Meilhac,
6e vice-président, DUBEAU Philippe, Maire de Pageas.
7e vice-président, MARCELLAUD Didier, Maire de Saint-Jean-Ligoure.



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération en date 15 décembre 2015 le conseil communautaire des Monts de Châlus a décidé de prescrire la révision générale du PLUi. Rappelons que le PLUi prévoit et organise le territoire de demain. C'est un outil de planification et un document d'urbanisme réglementaire de droit commun. Au cours de l'année 2016 le bureau d'étude a effectué un diagnostic sur l'ensemble du territoire des Monts de Châlus. Suite à ce diagnostic un **projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** est défini. Il est en cours de rédaction et régulièrement amendé par le comité de pilotage du PLUi.

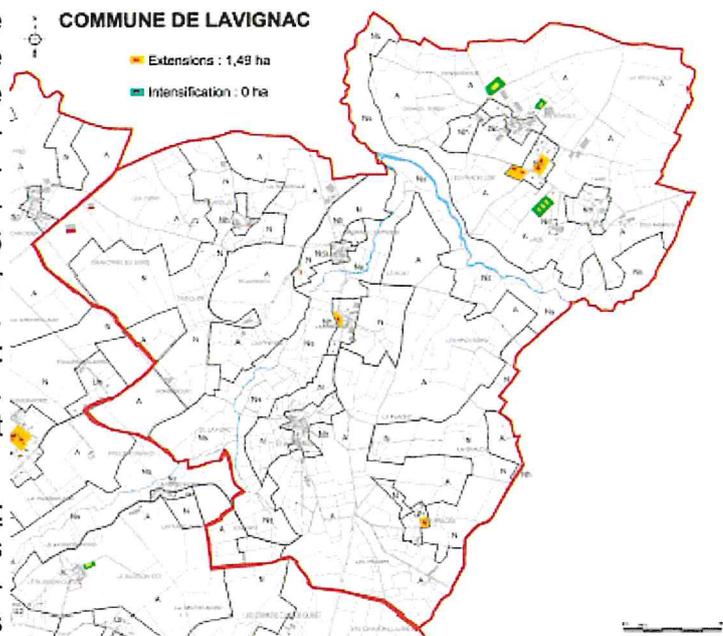
Le projet d'aménagement et de développement durable définit: 1- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysages, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

2- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Le PADD n'a pas valeur de règlement et n'est pas opposable aux tiers.

Deux réunions publiques auront lieu: 1- Lundi 13 février à 18 heures 30 à Châlus salle des 2 lions.

2- Mercredi 22 février à 20 heures à Flavignac à la salle des fêtes.



POLE SOCIAL ET SERVICES AU PUBLIC

CIAS des Monts de Châlus - Madame Patricia LATHIERE DEBEAULIEU Maison de l'intercommunalité -

87230 CHALUS tel: 05 55 36 07 98 / 05 87 31 00 47 mail: direction.cias@montsdechalus.fr

Responsable du Centre de Loisirs "Bouge Tes Loulous" (3-6 ans): Madame Sylvie RATINAUD

Rue Jean Rateau 87 230 FLAVIGNAC tél. : 05 55 42 84 69 mail : bougetesloulous@montsdechalus.fr

Responsable du Centre de Loisirs "Bouge Tes Copains" (6-12 ans): Madame Corinne CRESPEAUX

Avenue plan d'eau 87 230 BUSSIERE-GALANT tél. : 05 55 50 58 32 mail : bougetescopains@montsdechalus.fr

Responsable/Animatrice du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.): Madame Caroline MOINEREAU

Le bourg 87 230 LES CARS tél. : 05 55 42 84 72 mail : ram@montsdechalus.fr

Gestionnaire du Service Mandataire d'Aide à Domicile : Madame Nadine CAHU

Le bourg 87230 LES CARS tel : 05 55 36 09 80 mail : servicemandataire@montsdechalus.fr

DECHETS ET REDEVANCE INCITATIVE

TARIFS APPLICABLES EN 2015

PART FIXE

PART VARIABLE

PART FIXE		PART VARIABLE	
Abonnement	Part liée au bac avec forfait de	Coût des déchets	Levées
78 € / an	12 levées	non recyclables	Supplémentaires
Pour personnes seules	Bac de 120 litres 40 €	0.224 € le kg	Au-delà de 12
Et petits professionnels	Bac de 240 litres 47 €		2.70 € la levée
52 € / an	Bac de 360 litres 53 €		
	Bac de 660 litres 70 €		

HEURES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

DECHETTERIE CHALUS

LUNDI	9h00 - 12h00 ; 14h00 - 17h00 (hiver) 18h00 (été)
MERCREDI	9h00 - 12h00 ; 14h00 - 17h00 (hiver) 18h00 (été)
VENDREDI	14h00 - 17h00 (hiver) 18h00 (été)
SAMEDI	9h00 - 12h00 ; 14h00 - 17h00 (hiver) 18h00 (été)

DECHETTERIE NEXON

	Été (mai / octobre)		Hiver (novembre / avril)			
LUNDI	8 h 00	12 h 00	14 h 00	18 h 00	13 h 30	17 h 30
MARDI	8 h 00	12 h 00				
MERCREDI	8 h 00	12 h 00	14 h 00	18 h 00	13 h 30	17 h 30
VENDREDI	8 h 00	12 h 00	14 h 00	18 h 00	13 h 30	17 h 30
SAMEDI	8 h 00	12 h 00	14 h 00	18 h 00	13 h 30	17 h 30

SERVICES COMMUNAUX

MAIRIE

Adresse: 01, le Bourg 87 230 LAVIGNAC

Téléphone: 05 55 36 94 36

Messagerie: mairie.lavignac@orange.fr

Heures d'ouverture:

lundi, de 13 h 30 à 17 h 00

Mercredi de 9 h à 12 h

Jeudi de 13 h 00 à 17 h 00

Permanence du Maire:

Aux heures d'ouverture de la mairie.

Les autres jours sur rendez-vous.

tel- dom : 05 55 36 91 19

tel- port : 06 32 30 25 66

ETAT CIVIL

Mariage: Néant

Naissance:

Clémentine Eva Marie

Famille GAUTERIE FICHOT

Née le 28 septembre 2016

Le Puydenus

Décès:

Monsieur Fabrice BOUBAZINE

le Puydenus

Survenu; le 07 décembre 2016

SALLE POLYVALENTE

Montant de la location

Gratuit une fois l'an pour associations communales.

Particuliers de la commune 150 €

Particuliers et associations extérieurs à la commune 220 €

Electricité: La consommation réelle constatée sur compteur est facturée 0.34 € le KW en heures pleines comme en heures creuses.

ASSAINISSEMENT

Participation pour l'assainissement collectif PFAC

Le fait générateur de la PFAC est le raccordement effectif au réseau.

- Par branchement logement neuf: 600 €.

- Par branchement logement existant: 600 €.

- Redevance annuelle fixe: 90 €

Redevance assise sur le nombre de m3: 0.80 €

Redevance agence de l'eau, par m3: 0.19 €

CIMETIERE

Concession: prix de vente au m²: 40 €

Délais de construction éventuelle d'un caveau, 3 ans à partir de l'achat de la concession.

Columbarium: location 15 ans: 400 €

location 30 ans: 700 €